



## Fuite d'eau dans les toilettes

Par **Andreisv**, le **19/06/2023** à **21:13**

Bonjour,

Depuis quelques semaines j'ai une petite fuite d'eau dans mes toilettes. Sur le tuyau de l'arrivée d'eau il y a un petit tuyau connecté par une soudure qui va dans la chasse d'eau. La soudure a lâché parce qu'elle doit avoir déjà des dizaines d'années, et de la j'ai ette fuite.

Pouvez vous me dire si la réparation est à ma charges ou celles du proprio svp?

Pour des consommables comme les joints je sais que c'est moi, mais ça à l'air bien plus cher et c'est pas un endroit ou on touche habituellement.

Merci,

Cordialement

Par **yapasdequoi**, le **19/06/2023** à **22:30**

Bonjour,

Ce n'est pas strictement une "menue réparation" à la charge du locataire., d'autant plus que si cette soudure a lâché c'est probablement par vétusté.

Vous pouvez donc signaler la fuite à votre bailleur, attendre qu'il vous envoie son plombier, et pendant ce temps l'eau coule (et l'eau perdue sera à votre charge). Les démarches de relance, etc peuvent durer un certain temps.

Ou bien vous choisissez votre plombier et le payez vous-mêmes pour que ce soit plus rapide.

Par **Marck.ESP**, le **19/06/2023** à **22:35**

Bonsoir

Bien d'accord, car nous ne connaissons pas votre installation. Un tuyau rigide peut fuir et si vous arrivez à démontrer que c'est la vétusté de l'équipement qui a créé la panne, la réparation est à la charge du bailleur.